ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement de SES - Prise en compte de l'écologie et du changement climatique

Question écrite n° 21745

Texte de la question

M. Éric Alauzet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'importance de l'accentuation de la prise en compte des enjeux écologiques dans les programmes de sciences économiques et sociales (SES). Le projet de nouveau programme de SES de terminale comprend un chapitre dédié à l'environnement. Cet ajout est nécessaire, l'approche de la SES étant complémentaire de celles des matières scientifiques pour obtenir une compréhension globale du changement climatique. Par ailleurs, il apparaît aujourd'hui essentiel de former les jeunes aux enjeux de l'écologie ainsi, dans la lettre de mission du 20 juin 2019, M. le ministre a demandé à la présidente du Conseil supérieur des programmes de « proposer des enseignements plus explicites, plus précis et plus complets sur (...) les enjeux relatifs à l'environnement et à la biodiversité » et souhaité que soient renforcés les éléments « ayant trait au changement climatique, au développement durable et à la biodiversité dans les programmes ». Suivant cette ambition, et face à l'urgence climatique, il faut faire de l'écologie un thème traité de manière transversale, tout au long de l'année lors de l'examen des différentes thématiques de SES (consommation, emploi...) et ce dès la première année d'enseignement de la matière. Ce programme ambitieux permettrait aussi d'aborder en terminale les controverses sur la croissance et le commerce international en matière de préservation de l'environnement, afin de donner voix aux différentes mouvances et analyses qui permettent de lier activité économique et écologie. Alors, il lui demande comment il prévoit de faire de l'écologie et du changement climatique un des grands thèmes de l'enseignement des SES, pour une éducation moderne qui forme des citoyens toujours plus responsables et en phase avec les enjeux de leur temps.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est attaché à l'importance des questions du changement climatique, de la réduction de la biodiversité et de la préoccupation partagée du développement durable. Ces questions sont désormais inscrites dans le code de l'éducation (art. L. 312-19). Les connaissances, les compétences et les comportements, dont la sensibilisation aux enjeux climatiques et environnementaux permet l'acquisition ou la construction, sont présents dans tous les enseignements et disciplines dispensés tout au long de la scolarité. L'objectif de l'éducation au développement durable est de les mettre en perspective et d'en faire ressortir le sens. L'éducation au développement durable vise, en effet, à développer la prise de conscience des élèves et à leur donner la volonté et la capacité d'agir pour préserver l'environnement. La saisine adressée au conseil supérieur des programmes (CSP) le 20 juin 2019 s'inscrit dans ce contexte. Dans sa note d'orientation et de propositions pour le renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable, le CSP précise les notions et les connaissances à maîtriser à la fin du collège. Il répond ainsi à la demande du ministre qui souhaite renforcer « les éléments ayant trait au changement climatique, au développement durable et à la biodiversité dans les programmes d'enseignement de l'école et du collège ». Cette saisine a donné lieu à une nouvelle publication des programmes (au BOEN n° 31 du 30 juillet 2020) des cycles 1, 2, 3 et 4 permettant le renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable. Ce

renforcement a pour objectif de proposer aux élèves des contenus plus explicites, plus précis et plus complets sur ces enjeux. Les programmes d'enseignement des cycles cités pourront ainsi compléter l'effort manifeste qui a été accompli pour les nouveaux programmes de lycée et offrir aux élèves un parcours de formation progressif et continu aux enjeux relatifs au changement climatique et à la biodiversité. La maîtrise de ces notions et connaissances constituera une base solide pour les approfondissements et permettra aux élèves, dans la suite de leur parcours, au lycée notamment, de mieux comprendre les phénomènes et de développer progressivement une vision systémique. L'approche transversale des enjeux écologiques est tout à fait encouragée : l'éducation au développement durable se conjugue avec l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux médias et à l'information. Le ministre rappelle également, dans la lettre de saisine citée supra, que les enjeux relatifs au changement climatique et à la biodiversité sont présents dans le programme d'enseignement scientifique, commun à tous les élèves de la voie générale. Afin d'apporter un appui aux professeurs dans cette éducation au développement durable, un vade-mecum EDD - Horizon 2030 est en cours d'élaboration et sera prochainement publié. Réalisé à la suite du rapport du conseil supérieur des programmes remis au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ce document clarifie les concepts fondateurs de l'éducation au développement durable. Il synthétise l'ensemble du projet EDD du MENJS, identifie des ressources utiles et accompagne les enseignements relatifs au changement climatique, au développement durable et à la biodiversité dans chaque cycle de formation. Toutes les disciplines sont concernées par l'éducation au développement durable, et les questionnements disciplinaires intègrent les dimensions écologiques et environnementales. Dès le cycle 1, la pratique centrale de l'observation et de la description de son environnement, menée « à hauteur d'élèves », conduit ainsi à développer une attitude responsable en matière de respect des lieux et de protection du vivant. Au cycle 2, les élèves apprennent à questionner le monde de manière plus précise, par une première démarche scientifique et réfléchie qu'ils apprennent à mobiliser pour étudier l'impact de l'activité humaine sur l'environnement proche ou plus éloigné. En cycles 3 et 4, avec l'éducation morale et civique, notamment, la notion de bien commun est mise en avant pour mener la réflexion sur la responsabilité des citoyens en matière d'environnement dans le but de développer une culture de l'engagement, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. En histoire, la temporalité longue des changements climatiques, et son accélération liée à l'industrialisation depuis le XIXe siècle, et la nécessité de la gérer à l'échelle mondiale sont analysées. La réflexion est également au cœur des programmes de géographie, où le développement durable est devenu le thème central des classes de 5ème, ainsi que des programmes de 2nde de 2010. Les thèmes du changement climatique, de la biodiversité et du développement durable figurent dans les programmes de SVT du collège depuis 1999, dans le cadre de la « responsabilité humaine individuelle et collective en termes de santé et d'environnement ». Avec l'enseignement de la technologie, les élèves sont sensibilisés dès le cycle 3 aux contraintes liées au cycle de vie des objets nécessitant de construire très tôt dans le parcours scolaire des élèves une culture intégrant tous les aspects environnementaux. Cette prise en compte de l'éducation au développement durable tout au long de la scolarité permet un apprentissage progressif qui amène l'élève à se saisir de plus en plus de la complexité des notions-clés. Ainsi, les disciplines sont autant d'axes d'approche différents des enjeux essentiels relatifs à l'environnement et à la biodiversité. Pour les sciences économiques et sociales en particulier, le programme appelle le questionnement « Quelle action publique pour l'environnement ? » faisant l'objet de regards croisés en classe terminale : c'est un questionnement transversal qui permet de mobiliser, autour d'une question précise, les connaissances et les compétences acquises précédemment au cours de la scolarité pour élaborer un raisonnement éclairé et structuré. En seconde, le questionnement « Comment crée-t-on des richesses et comment les mesure-t-on ? » permet de traiter l'impact de l'activité humaine sur l'environnement et le changement climatique, de questionner l'utilisation des ressources naturelles dans la production. En première, le questionnement « Quelles sont les principales défaillances du marché ? » permet de réfléchir aux externalités négatives telles que la pollution. Par ailleurs, depuis septembre 2019, sous l'impulsion du Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, les classes de collèges et de lycées élisent des éco-délégués pour participer activement à la mise en oeuvre du développement durable dans leurs établissements. A travers ces élections et les projets éco-responsables menés tout au long de l'année, les élèves sont des acteurs à part entière pour faire des établissements des espaces de biodiversité, à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique. Ce sont 250 000 classes qui sont engagées pour le développement durable. Tout cela démontre l'importance que le ministre accorde à une meilleure prise en compte des enjeux écologiques et environnementaux, non seulement dans les programmes des SES mais tout au long du parcours scolaire de l'élève, de la maternelle au lycée. Le

ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports assure ainsi progressivement la généralisation de l'éducation au développement durable, engagement inscrit dans l'agenda 2030 porté par le ministère de la transition écologique.

Données clés

Auteur : M. Éric Alauzet
Circonscription : Doubs (2e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21745
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 juillet 2019, page 6811
Réponse publiée au JO le : 12 janvier 2021, page 235